

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 26 octobre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
14Nombre de votants
15Date de la
convocation
21 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- six octobre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame CHAPRON Christine - Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU)- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

Absents : Madame STRADY Emmanuelle
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2022 As 99 Cabinet ASCAUDIT ET FLUIDES – Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par chaufferie biomasse et mission de maîtrise d'oeuvre pour la solution technique retenue

Monsieur le Maire rappelle qu'est actuellement menée une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la mise en place d'une chaufferie gaz mutualisée sur l'école maternelle, la garderie et le Foyer rural.

Il précise que compte tenu des évolutions récentes du prix du gaz, ainsi que de l'opportunité des aides financières apportées par les partenaires, le mode d'alimentation choisi pourrait être reconsidéré par le conseil municipal. Il indique avoir ainsi demandé au Cabinet Ascaudit d'établir une nouvelle proposition financière intitulée : Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par chaufferie biomasse et éventuelle mission de maîtrise d'oeuvre pour la solution technique retenue.

Il précise que la mission confiée à ASCAUDIT ET FLUIDES consisterait en

- une étude de faisabilité avec trois scénarii :

- 1^{er} scénario : école maternelle, garderie et foyer rural (et salles associées) chauffés par une chaufferie granulés bois n°1 dans l'ancienne chaufferie gaz de l'école maternelle avec un réseau de chaleur. Devra être aménagé un lieu de stockage des granulés.

- 2^{ème} scénario : 1^{er} scénario ci- dessus auquel s'ajouterait une seconde chaufferie granulés bois avec réseau de chaleur installée dans un bâtiment communal à proximité de l'école élémentaire chauffant ainsi cette dernière, la médiathèque et la future mairie.

- 3^{ème} scénario : tous les bâtiments listés ci- dessus seraient alimentés par une chaufferie unique centrale située à proximité de l'école élémentaire avec réseau de chaleur.

L'étude de faisabilité s'établit à 5 450.00 € HT (6 540 € TTC).

Dans l'hypothèse où le conseil municipal retiendrait un des trois scénarii :

- **Une mission de maîtrise d'oeuvre** pourrait être engagée. Elle comprendrait les éléments de mission habituels.

Pour un montant de travaux estimé en phase avant- projet entre 200 000 € HT et 800 000 € HT (selon le scénario retenu), les éléments de mission s'établiraient à 7.85 %.

Deux missions complémentaires seraient prévues :

- suivi de l'exploitation pendant deux ans pour une chaufferie et son réseau de chaleur : 1 500 € HT par an
- établissement des plans côtés d'un bâtiment : 2 000 € HT.

AR Prefecture

01728
Reçu le 31/10/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'étude de faisabilité établie par le Cabinet
ASCAUDIT ET FLUIDES.

- Dit que les crédits seront ouverts au budget.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 27 octobre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 31/10/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 31/10/2022

Le Secrétaire de
séance
Richard Rey,